

# Conditions générales de vente

## Dynamic Power Solutions

### 1. Cadre

- 1.1. Les Conditions générales de vente de The New Motion France SAS s'appliquent aux présentes conditions générales de vente - Dynamic Power Solutions. Les Conditions générales de vente de The New Motion France SAS peuvent être consultées sur le site: [https://newmotion.com/fr\\_FR/](https://newmotion.com/fr_FR/).
- 1.2. Les termes avec majuscule utilisés dans les présentes conditions générales de vente - Dynamic Power Solutions mais non définis dans les présentes conditions générales de vente ont la définition qui leur est attribuée dans les Conditions générales de vente de The New Motion France SAS, sauf si le contexte exige qu'il en soit autrement.

### 2. Définition

- 2.1. **Dynamic Power Management** est un outil qui permet de charger un Véhicule électrique en tenant compte de la capacité électrique disponible dans l'infrastructure du Client en fonction de l'utilisation simultanée d'autres appareils électriques.
- 2.2. **Dynamic Power Sharing** est un outil qui permet de répartir de manière efficace la capacité électrique prédéfinie de l'infrastructure du client à chaque Véhicule électrique du parc automobile (en tenant compte du type de voiture, de la vitesse de charge et de l'état de charge).
- 2.3. **Dynamic Power Solutions** désigne les deux outils Dynamic Power Sharing et/ou Dynamic Power Management.

**adresse**  
The New Motion France SAS  
92 Avenue Charles de Gaulle  
92200, Neuilly-sur-Seine  
France

**numéro de téléphone**  
+33 9 77 55 43 49  
**adresse e-mail**  
[serviceclients@newmotion.com](mailto:serviceclients@newmotion.com)  
**site internet**  
[www.newmotion.com/fr\\_FR/](http://www.newmotion.com/fr_FR/)

**Sous le Numéro d'immatriculation**  
819 926 684  
**numéro de TVA**  
FR 35 819926684  
**numéro de compte**  
FR7630788001000878737000277



### 3. Dynamic Power Solutions

- 3.1. NewMotion fournit un avis sur la puissance disponible probable de l'infrastructure du Client, sur la base de l'expérience pratique de NewMotion. NewMotion ne garantit en aucune façon que cette capacité soit également la capacité réelle de l'infrastructure disponible pour le chargement des Véhicules électriques. Le Client est responsable à tout moment de la détermination de la capacité réelle disponible pour le chargement des Véhicules électriques, étant donné que la capacité de l'infrastructure du Client est susceptible de changer avec le temps, par exemple dans le cas où le Client utilise des appareils électriques supplémentaires.
- 3.2. Un Point de recharge ne peut être installé que sur un site répondant à toutes les exigences nécessaires et doit pouvoir être connecté à une installation électrique répondant à toutes les exigences nécessaires, conformément aux instructions d'installation et aux lois et réglementations en vigueur. Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que le site remplit bien toutes les exigences nécessaires. Si un site ne remplit pas les exigences nécessaires, le fonctionnement de l'installation ne peut pas être garanti et peut provoquer une surcharge de connexion. NewMotion ne sera en aucun cas tenu responsable pour les frais éventuels encourus et les dommages causés.
- 3.3. Lors d'un achat de Dynamic Power Solution, le Client doit souscrire un Abonnement.

### 4. Frais supplémentaires

- 4.1. Si l'intervention d'un électricien est requise pour une raison qui ne concerne pas l'installation de Dynamic Power Solutions, les frais de déplacement et les frais des travaux effectués sont facturés en supplément des frais standards des Dynamic Power Solutions.

### 5. Résiliation d'une solution

- 5.1. Dans le cas où le Client décide de mettre fin à une Dynamic Power Solution, il est conscient que le Véhicule électrique chargera plus lentement après la résiliation de la Dynamic Power Solution concernée.
- 5.2. Après résiliation de Dynamic Power Management, le Client convient que sa connexion est susceptible d'être surchargée quand différents appareils électriques fonctionnent au moment du chargement du Véhicule électrique. Le Client accepte le risque de devoir faire remplacer le fusible principal ou le disjoncteur principal par l'exploitant du réseau.
- 5.3. NewMotion n'est en aucun cas responsable des dommages ou des frais éventuels causés par la résiliation de Dynamic Power Solutions par le Client.

#### adresse

The New Motion France SAS  
92 Avenue Charles de Gaulle  
92200, Neuilly-sur-Seine  
France

#### numéro de téléphone

+33 9 77 55 43 49

#### adresse e-mail

serviceclients@newmotion.com

#### site internet

www.newmotion.com/fr\_FR/

#### Sous le Numéro d'immatriculation

819 926 684

#### numéro de TVA

FR 35 819926684

#### numéro de compte

FR7630788001000878737000277

